

Question déposée par le député :

M. Alain Meylan

Date de dépôt : 3 avril 2009

Question écrite

Attribution d'un marché de construction : Comment pratique Palexpo SA ?

Selon le journal Chantier et rénovation N°3 d'avril 2009, Palexpo SA a rénové récemment le centre de congrès Geneva Palexpo. Il est vrai qu'après 20 ans d'exploitation, il était nécessaire d'envisager cette importante mise à jour qu'elle soit technique ou visuelle. Le budget alloué à cette opération est de 8 millions pour les travaux et de 2 millions pour le mobilier.

Il est utile de rappeler que Palexpo SA est issue de la fusion par combinaison des Fondation pour la halle 6 et la Fondation du Palais des Expositions selon la loi sur le palais des Expositions de Genève du 16 novembre 2007.

La couverture financière de la fondation pour la halle 6 est assurée notamment par un centime additionnelle de 1% prélevé sur l'impôt CANTONAL sur les personnes morales, par la fondation pour le tourisme (financée en partie par les entreprises) plus d'autres contributions assurée par des entreprises genevoises ou leur représentant particulièrement pour le capital de dotation.

Ainsi Palexpo SA dispose d'un outil de travail performant, primordial pour la promotion de Genève, dont le financement a été assuré par l'Etat et les entreprises genevoises.

Or, il apparaît qu'une partie (l'ingénierie et la menuiserie) de ces importants travaux a été exécutée par des entreprises hors canton alors même qu'à ma connaissance ces travaux ne sont pas soumis aux règles des marchés publics (AIMP) et que les demandes d'offre l'ont été par invitation.

Compte tenu du mode de financement qui a permis la construction de Geneva Palexpo et de la capitalisation de PALEXPO SA il me semble difficile de considérer que l'on ne fasse pas appel aux entreprises genevoises.

A l'heure où l'on demande aux entreprises de la construction de faire un effort pour offrir des places d'apprentissage et de stages ce qu'elles font en formant plus de 1000 apprentis, d'avoir une attitude sociale et solidaire durant ces périodes de doute économique, l'attribution de (probablement) plusieurs millions de travaux à l'extérieur du canton est pour le moins particulier dans des domaines où l'on ne manque pas de compétences.

Même de droit privé, Palexpo SA n'échappe à un certain contrôle de l'Etat puisque le Chancelier M. Robert Hensler en est le président.

Je remercie le Conseil d'Etat de répondre à la question suivante :

Dans quelles conditions d'appels d'offres les entreprises ont été contactées et sur quelle base. De même pour les adjudications : quels critères ont été choisis pour accorder les mandats concernés ?

En d'autres termes : le % payé par les entreprises genevoises pour Palexpo SA sert-il à allouer des travaux à l'extérieur du canton ?